

A.M RENOVATION
Sarl au capital de 2 000 €
siège social : 1 Rue Rancher - c/o SGA
06000 NICE
RCS NICE B 808 427 215

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11-03-2024

Le 11-03-2024, au siège social de la société,

M. Albert MATACHI, demeurant 37 rue de la Buffa à NICE (06000),

Associé unique de la Sarl A.M RENOVATION,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert de siège social,
- à la mise à jour des statuts,
- aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Sarl A.M RENOVATION au Centre MBE N°123 - 2 Bis Avenue Durante - 06000 NICE, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au :

Centre MBE N°123 – 2 Bis Avenue Durante – 06000 NICE

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, et en tout autre lieu suivant décision extraordinaire des associés.

AM

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Albert MATACHI

